



PRÉFECTURE d es Bouches-du-Rhône

COMMUNE de

SIMIANE COLLONGUE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'arrêté préfectoral^{*} portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne

du 17 Novembre 2016 N° 162-2015 A

Décision du TA du 15/11/2016 N° E16000149/13

Les informations recueillies dans ce registre sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique et d'être publiées sur le site Internet de la Préfecture dans le cadre de la procédure d'enquête publique requise en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

ENQUETE RELATIVE

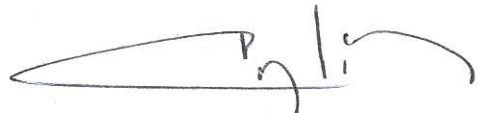
A

l'arrêté préfectoral portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne

En exécution de l'arrêté du 17 Novembre 2016 de Monsieur le Préfet,
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, je, soussigné,

Monsieur TAGGIASCO Claude, commissaire enquêteur,
par décision du Tribunal Administratif de MARSEILLE
en date du 15 Novembre 2016 N° 16000 149/13

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir
durant un mois pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, les obser-
vations du public.

A Simiane, le 19 décembre 2016
collongue


Première journée:

Le 19 décembre de 09 heures 00 à 17 heures 00

1° Observations de M.

- Le lundi 19 décembre 2016 RAS
- Le Mardi 20 décembre 2016 RAS
- Le Mercredi 21 décembre 2016 RAS
- Le Jeudi 22 décembre 2016 RAS
- Le Vendredi 23 décembre 2016 RAS
- Le Lundi 26 décembre 2016 - Main fermée

TR

Le Mardi 27 décembre 2016 RAS

Le Mercredi 28 décembre 2016 RAS

Le Jeudi 29 décembre 2016 RAS

Le Vendredi 30 décembre 2016 RAS

Le lundi 02 janvier 2017 - Mairie fermée

Le mardi 03 janvier 2017 RAS

Le mercredi 04 janvier 2017 RAS

Le jeudi 05 janvier 2017 RAS

Le vendredi 06 janvier 2017 RAS

Le lundi 09 janvier 2017 RAS

Le mardi 10 janvier 2017 Noël →

Le mercredi 11 janvier 2017 RAS

Le jeudi 12 janvier 2017 RAS

Le vendredi 13 janvier 2017 RAS

Le lundi 16 janvier 2017 RAS

Le mardi 17 janvier 2017 RAS

Le mercredi 18 janvier 2017 RAS

Le jeudi 19 janvier 2017

Pourrions nous craindre en la me de ce cahier,
que " tout le monde s'en fait "? Non je ne
m'inscrirais pas dans cette version qui veut
faire passer " le peuple " pour un ignare inéte
qui se détournerait de ce qui le concerne.
Disons simplement que cet " élément sur lequel
vous nous interrogez relève de l'irrespect généra
trop souvent accordé à ce même peuple.
Ainsi, une velle avoir si facile le peuple

de cette installation?..... Dans un contexte industriel plus que décrié! polluant, asphyxiant, au coeur de la ville, au coeur de nos lieux de vie, femmes, enfants, ancêtres... obligés depuis des années de supporter l'incurie de nos décideurs.

C'est quoi? Les Têles ne sont donc-elles pas encore suffisamment enlisés de les informations qui nous annoncent les maladies environnementales, le cancer, les pollutions aux métaux lourds, à l'air vicié plus que délétère que les mêmes politiques s'imposent à reproduire Toujours le même réflexe:

"Continuer avec l'existant" sans tenir

Compte de alerte, de alarme, voire de pathologies déjà constatées sur le Terrain. Mais non reportées, non suivies... mais il le faudra bien... dès que la population (ici muette, et qui se dit "A quoi Bon, ils ont déjà tout décidé et dire son mot ne servira à rien") prendra conscience de ce "mal dit nécessaire" mais qui ne l'est déjà plus, pour de esprit ouvert aux efforts et aux sacrifices à réaliser pour un vrai virage vers la transition énergétique et la nécessité d'allier une industrie nouvellement repensée en harmonie avec le besoin VITAUX, CRUCIAUX de population et de leur environnement.

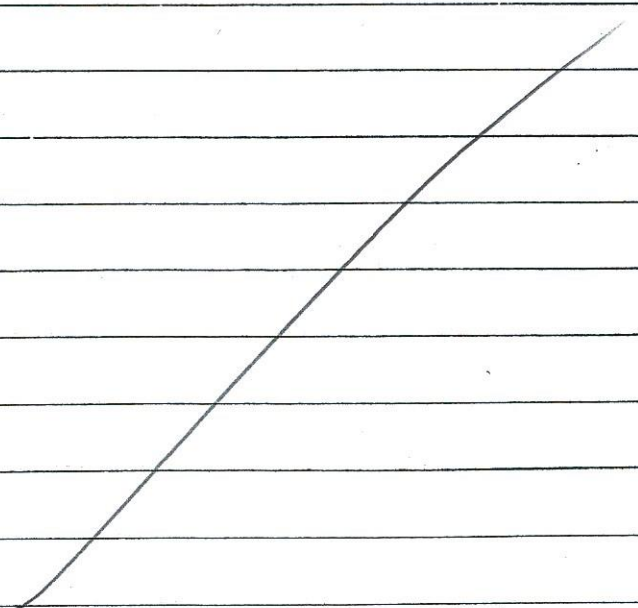
- Ainsi Sur Enjeu je vous dirai que cette question n'aurait même pas dû être posée si tous les décideurs avaient respecté le engagement pris de surveillance de fin le ~~travail~~ effort demandé et non fournis par l'industriel ALTEO qui a pris un retard considérable en déficant le bien être de être vivant

Arlette Marty Assort
Wage / 2N Gd Rue.

Le vendredi 20 janvier 2017

M. PERNUELS Bruno, chef de Projet ENGIE COFELY, je certifie avoir reçu une copie de l'avis précédent de Mde. Arlette Marty

Flam. 1/1



Le 20 Janvier 2017 à 17^h01 heures

Le délai d'enquête étant expiré.

je, soussigné, 1^{er} TAGUASCO Claude
Commissaire enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant un mois

du 19 Décembre 2016 au 20 Janvier 2017

33 jours

durant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations ont été consignées au registre par 02 personnes

(pages N°s 2 à 4)

En outre, j'ai reçu 00 lettres ou notes écrites qui sont annexées

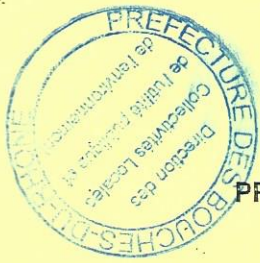
au présent registre:

1° Lettre en date du _____ de M. _____

2° Lettre en date du _____ de M. _____

3° Lettre en date du _____ de M. _____

P
7/1



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE d es Bouches-du-Rhône

COMMUNE d ' AIX EN PROVENCE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à ^{*} l'arrêté préfectoral portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société **ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely** en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine **ALTEO Gardanne** sise route de Biver à Gardanne

* du 17 Novembre 2016 N° 162-2015 A

Décision du TA du 15/11/2016 N° E 16000149/13

Les informations recueillies dans ce registre sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique et d'être publiées sur le site Internet de la Préfecture dans le cadre de la procédure d'enquête publique requise en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

ENQUETE RELATIVE

A

l'arrêté préfectoral portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne

En exécution de l'arrêté du 17 Novembre 2016 de Monsieur le Préfet, de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, je, soussigné,

Monsieur TAGLIASCO Claude, commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Marseille en date du 15 Novembre 2016 N° 16000149/13

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir durant un mois pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, les observations du public.

A Aix en Provence le 19 décembre 2016



Première journée:

Le 19 décembre 2016 de 09 heures 00 à 16 heures 30

1° Observations de M. _____

19 DEC. 2016

RAS.



20 DEC. 2016

RAS



RAS



21 DEC. 2016

RAS



22 DEC. 2016

RAS



23 DEC. 2016

RAS



27 DEC. 2016

RAS



28 DEC. 2016

RAS



29 DEC. 2016

RAS



30 DEC. 2016

RAS



3 JAN. 2017

RAS



4 JAN. 2017

RAS



RAS

- 5 JAN. 2016
- 5 JAN. 2017

RAS

- 6 JAN. 2016
- 8 JAN. 2017

RAS

- 7 JAN. 2017

RAS

- 9 JAN. 2017

RAS

10 JAN. 2016

RAS

11 JAN. 2017

RAS

12/01/2017

RAS

13/01/2017

16/01/2017

17/01/2017

18.01.2017

19.01.2017

20.01.2017





PRÉFECTURE de es Bouches-du-Rhône

COMMUNE de Bouc BEL AIR

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'arrêté préfectoral ^{*} portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne

* du 17 Novembre 2016 N° 162-2015 A

Décision TA du 15/11/2016 N° E 16000 149/13

ENQUETE RELATIVE

A

l'arrêté préfectoral portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne

En exécution de l'arrêté du 17 Novembre 2016 de Monsieur le Préfet,
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, je, soussigné,

Monsieur TAGLIASCO Claude, commissaire enquêteur
par décision du Tribunal Administratif de MARSEILLE
en date du 15/11/2016 N° E 16000149/13

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir
durant un mois pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, les obser-
vations du public.

A Bouc Bel Air, le 19 Décembre 2016

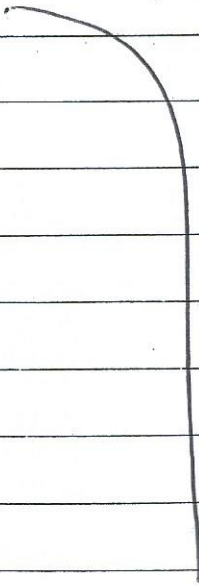
Première journée:

Le 19 Décembre 2016 de 09 heures 00 à 17 heures 00
1° Observations de M. néant

Le <u>20 Décembre 2016</u>	<u>néant</u>
Le <u>21 Décembre 2016</u>	<u>néant</u>
Le <u>22 Décembre 2016</u>	<u>néant</u>
Le <u>23 Décembre 2016</u>	<u>néant</u>
Le <u>26 Décembre 2016</u>	<u>néant</u>

Tc

le 27	décembre	2016	néant
le 28	décembre	2016	néant
le 29	décembre	2016	néant
le 30	décembre	2016	néant
le 02	janvier	2017	néant
le 03	janvier	2017	néant
le 04	janvier	2017	RAS
le 05	janvier	2017	RAS
le 06	janvier	2017	RAS
le 09	janvier	2017	RAS
le 10	janvier	2017	RAS
le 11	janvier	2017	RAS
le 12	janvier	2017	RAS
le 13	janvier	2017	RAS
le 16	janvier	2017	RAS
le 17	janvier	2017	RAS
le 18	janvier	2017	RAS
le 19	janvier	2017	RAS
le 20	janvier	2017	RAS



Le 20 janvier à 17^h01 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, Monsieur TAGLIASCO Claude
Commissaire enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant un mois 33 jours
du 19 décembre 2016 au 20 janvier 2017
durant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations ont été consignées au registre par 00 personnes
(pages N^{os} /)

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées
au présent registre:

1^o Lettre en date du _____ de M. _____

2^o Lettre en date du _____ de M. _____

3^o Lettre en date du _____ de M. _____

PRÉFECTURE d es Bouches-du-Rhône

COMMUNE d e Meyrieux

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'arrêté préfectoral^{*} portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne

* du 17 Novembre 2016 N° 162-2095 A

Décision du TA du 45/11/2016 N° E 16000149/13

ENQUETE RELATIVE

A

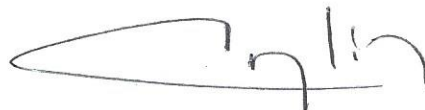
l'arrêté préfectoral portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne

En exécution de l'arrêté du 17 Novembre 2016 de Monsieur le Préfet,
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, je, soussigné,

Monsieur TAGUASCO Claude, commissaire enquêteur
par décision du Tribunal Administratif de Marseille
en date du 15 Novembre 2016 N° E 16000 149/13

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir
durant un mois pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux. les obser-
vations du public.

A Jeyveil, le 19 Décembre 2016



Première journée:

Le 19 Décembre 2016 de 09 heures 00 à 17 heures 00

1° Observations de M. Pas d'observation ce jour

le 20 décembre de 09 Heures à 17h00

7' RAS

le 21 / 12 / 2016 RAS

le 22 / 12 / 2016 RAS

lc 23/12/2016	RAS
lc 26/12/2016	RAS
lc 27/12/2016	RAS
lc 28/12/2016	RAS
lc 30/12/2016	RAS
lc 02/01/2017	RAS
lc 03/01/2017	RAS
lc 04/01/2017	RAS
lc 05/01/2017	RAS
lc 06/01/2017	RAS
lc 09/01/2017	RAS
lc 10/01/2017	RAS
lc 11/01/2017	RAS
lc 12/01/2017	RAS
lc 13/01/2017	RAS
lc 16/01/2017	RAS
lc 17/01/2017	RAS
lc 20/01/2017	RAS



Le 20 Janvier 2017 à 17h01 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, M. TAGUASCO Claude
Commissaire enquêteur.

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant un mois
du 19 décembre 2016 au 20 Janvier 2017 33 jours
durant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.

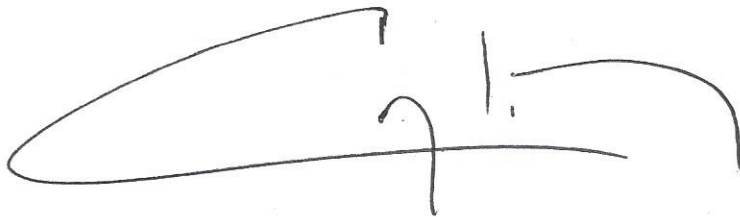
Les observations ont été consignées au registre par 00 personnes
(pages N°s /)

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées
au présent registre:

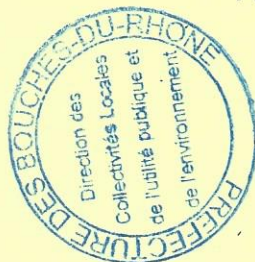
1° Lettre en date du _____ de M. _____

2° Lettre en date du _____ de M. _____

3° Lettre en date du _____ de M. _____



PRÉFECTURE d es Bouches-du-Rhône



COMMUNE d

e

MIMET

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à ^{*} l'arrêté préfectoral portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société **ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely** en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine **ALTEO Gardanne** sise route de Biver à Gardanne

* Du 17 Novembre 2016 N° 162-2015 A

Décision de TA du 15/11/2016 N° E 16000149/13

Les informations recueillies dans ce registre sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique et d'être publiées sur le site Internet de la Préfecture dans le cadre de la procédure d'enquête publique requise en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

12

Cylin

ENQUETE RELATIVE

A

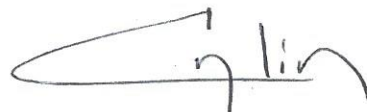
l'arrêté préfectoral portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne

En exécution de l'arrêté du 17 Novembre 2016 de Monsieur le Préfet,
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, je, soussigné,

M onsieur TAGLIASCO Claude, commissaire enquêteur
par décision du Tribunal Administratif de Marseille
en date du 15 Novembre 2016 N° E 16000 149 / 13

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir
durant un mois pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, les obser-
vations du public.

A 717ET le 19 décembre 2016



Première journée:

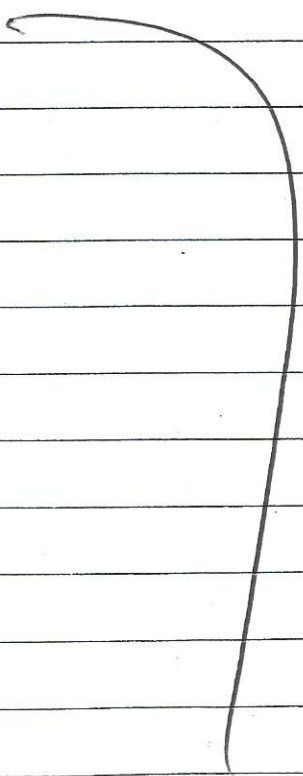
Le 19 décembre 2016 de 09 heures 00 à 17 heures 00

1° Observations de M. Néant

le <u>20 décembre 2016</u>	<u>Néant</u>
le <u>21 décembre 2016</u>	<u>Néant</u>
le <u>22 décembre 2016</u>	<u>Néant</u>
le <u>23 décembre 2016</u>	<u>Néant</u>
le <u>26 décembre 2016</u>	<u>Néant</u>
le <u>27 décembre 2016</u>	<u>Néant</u>

Tc

lc 28	Décembre 2016	Néant
lc 29	Décembre 2016	Néant
lc 30	Décembre 2016	Néant
lc 02	Janvier 2017	Néant
lc 03	Janvier 2017	Néant
lc 04	Janvier 2017	Néant
lc 05	Janvier 2017	Néant
lc 06	Janvier 2017	Néant
lc 09	Janvier 2017	Néant
lc 10	Janvier 2017	RAS
lc 11	Janvier 2017	RAS
lc 12	Janvier 2017	RAS
lc 13	Janvier 2017	RAS
lc 16	Janvier 2017	RAS
lc 17	Janvier 2017	RAS
lc 20	Janvier 2017	RAS



Le 20 janvier 2017 à 17^h01 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, J. TAGLIASCO Claude
Commissaire enquêteur

declare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant un mois 33 jours
du 19 décembre 2016 au 20 janvier 2017
durant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations ont été consignées au registre par 00 personnes
(pages N°s ~~_____~~)

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées
au présent registre:

1° Lettre en date du _____ de M. _____

2° Lettre en date du _____ de M. _____

3° Lettre en date du _____ de M. _____



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Mimet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 décembre 2016

1/2

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

27 DEC. 2016

COURRIER ARRIVE

Conseillers Municipaux : 27 L'an deux mille seize, le 14 décembre 2016 à 10 h.

En exercice : 27

Le Conseil Municipal de Mimet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle des Fêtes du Village.

**Ayant pris part
à la Délibération : 26**

Secrétaire de séance: Madame Geneviève DALFIN

Présents : Georges CRISTIANI, Maire, Corinne CENTARO, Lordine BELARBI, Geneviève DALFIN, Patricia FERRAND, Francis MOLINA, Muriel SASSI, Bernard MONTAGNA, Adjoint, Marc PORTALIER, Franco COPPONI, Jany MAURICE, Gilbert MILLE, Evelyne GODDYN-MOUNIER, Anne KESSAS, Eric CLAUDET, Claudia ROBRIEUX, Bernard DUPLESSY, Cédric RIEDEL, Patrice BUSCA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Gilles FEDERIGHI à Bernard MONTAGNA, Roselyne FEDE à Patricia FERRAND, Agnès IACOPONI à Corinne CENTARO, Véronique LEFEBVRE à Geneviève DALFIN, Karen GAGLIANO à Anne KESSAS, Michèle BOILLON à Patrice BUSCA, Bertrand BALANSARD à Georges CRISTIANI.

Absents : Fanny SANSONE, Conseillère Municipale.

N°2016/91 – Enquête publique unique Engie Energies Services – Engie Cofely – ALTEO

Vu le Code de l'environnement, notamment, son article R.512-20,

Vu l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat en date du 18 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016, relatif à l'organisation d'une enquête publique pour l'exploitation d'une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO de Gardanne, par la société Engie Energies Services – Engie Cofely – ALTEO,

Considérant que bien que le territoire de Mimet ne soit pas touché par ce projet, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a maintenu cette enquête publique afin d'assurer une plus large information du public,

Considérant que ce projet consiste en la création d'une nouvelle ligne de cogénération par combustion de gaz naturel en lieu et place de la ligne n°1 afin de réutiliser l'ancienne chaudière de récupération,

Considérant que ce projet permet de répondre aux besoins de l'usine ALTEO Gardanne en termes de fourniture de vapeur et d'électricité.

Il sera procédé à une enquête publique unique (Installations classées de l'environnement) du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 20 janvier 2017 inclus, en exécution de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016.

La commission d'enquête ou un de ses membres, recevra personnellement les observations écrites et orales du public en Mairie de Mimet :

- le mardi 10 janvier 2017 de 9 h à 12 h ;
- le mardi 17 janvier 2017 de 14 h à 17 h.

La commission d'enquête, désignée par le Président du Tribunal Administratif de Marseille pour mener l'enquête publique unique, sera composée par les membres suivants :

- Monsieur Claude Tagliasco, membre titulaire ;
- Monsieur Christian Tord, membre suppléant.

Conformément à l'article R.512-20 du Code de l'environnement, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

Acte exécutoire en application
de l'art. 2 de la loi du 2 mars 1982
Publié ou notifié le 27 DEC. 2016
Transmis au contrôle de légalité le 27 DEC. 2016

Georges Cristiani,
Maire de Mimet





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-sept
le : 19 Janvier
en exercice : 29 le Conseil municipal de la commune de MEYREUIL
présents : 21 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Robert LAGIER, Maire.
votants : 26 Date de convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2017

PRESENTS : Tous les conseillers à l'exception de : Jean-Pascal GOURNES (pouvoir à Rémy Imbert) ; Agnès POMPON (pouvoir à Sabine Michelier) ; Catherine GIACOMI (pouvoir à Robert LAGIER) ; Hélène Corréard Lesaux (Pouvoir à Odette PITAULT) ; Danielle STAROSCIK (Pouvoir à Georges SAHDO) ; Jean-Louis GEIGER, Sylvain MARTIN, Jean-Paul CARPENTIER

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique COFELY Par arrêté en date du 17/11/2016, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES – ENGIE COFELY en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête ont été déposés en Mairie de Meyreuil ainsi qu'en Mairies d'Aix en Provence, Bouc Bel Air, Gardanne, Mimet et Simiane-Collongue pendant 33 jours du 19/12/2016 au 20/01/2017 inclus, date de clôture de l'enquête. Le commissaire enquêteur a tenu deux permanences en Mairie de Meyreuil, le 20/12/2016 et le 16/01/2017 au cours desquelles il n'a reçu aucune observation.

Concernant l'objet de l'enquête, le projet consiste en la création d'une nouvelle ligne de cogénération par combustion de gaz naturel en lieu et place de la ligne n°1 afin de réutiliser l'ancienne chaudière de récupération. Il permet de répondre aux besoins de l'usine ALTEO Gardanne en termes de fourniture de vapeur et d'électricité.

Le dossier a fait l'objet d'un avis favorable de l'autorité environnementale en date du 18/03/2016. Cet avis est joint au dossier d'enquête.

Le conseil municipal est amené à donner un avis sur cette demande, et s'appuyant sur l'avis de l'autorité environnementale, je vous propose d'émettre un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la demande formulée par la société ENGIE COFELY en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne.

Sur le site ALTEO
Route de Biver
13120 Gardanne

1/1

Pour toute question technique et administrative:

Mr Emmanuel GALLO et Mr Damien FASQUELLE

Tel : 04 72 60 64 63

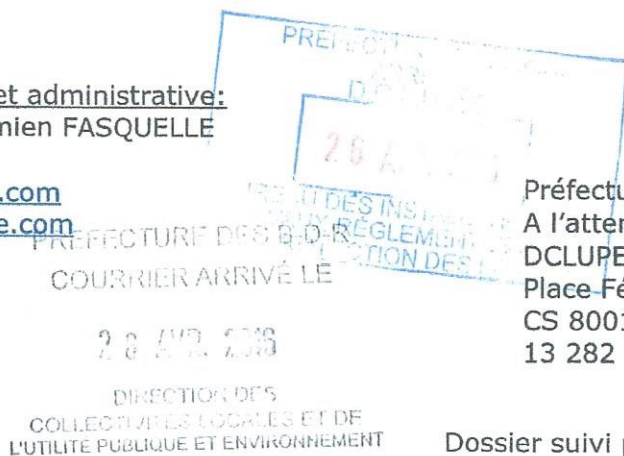
Email : emmanuel.gallo@engie.com

Email : damien.fasquelle@engie.com

ENGIE Cofely Sud Est

59 Rue Denuzière

69285 Lyon cedex 02



Préfecture des Bouches du Rhône
A l'attention de M. Le Préfet
DCLUPE BITRPM
Place-Félix Baret
CS 8001
13 282 Marseille Cedex 06

Dossier suivi par M.ARGUIMBAU

LYON, le 22 avril 2016

Lettre RAR n°1A 102 346 2334 0

Objet :

Demande d'autorisation d'exploiter pour l'installation de cogénération ENGIE Cofely déposé le 18 juin 2015, complétée le 21 octobre 2015.

Demande d'annulation de l'enquête publique.

Monsieur le Préfet,

Nous avons déposé le 18 juin 2015 un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une installation de cogénération ENGIE Cofely, située au sein de l'usine ALTEO à Gardanne. Ce dossier a été complété le 21 octobre 2015.

Nous notifions par la présente que le projet de cogénération est suspendu du fait de la mise en œuvre d'une clause de sauvegarde contractuelle par notre client ALTEO.

Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir suspendre la démarche administrative liée à notre demande d'autorisation d'exploiter, et plus particulièrement d'annuler l'enquête publique qui était programmée du lundi 2 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus. Nous vous tiendrons informé du devenir définitif du projet dès que nous aurons l'information.

Nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Thomas Jung
Directeur Délégué ENGIE Cofely

P.O. Emmanuel GALLO



Direction Régionale Sud-Est

59 rue Denuzière - CS 50020

69285 LYON CEDEX 02

Tél. 04 72 60 64 00 - Fax 04 72 61 84 48

ENGIE ENERGIE SERVICES

SA au Capital de 698 555 072 euros - 552 046 955 RCS NANTERRE

Copie : Jean-Philippe PELOUX - DREAL PACA

**INSTALLATION DE COGENERATION
COFELY Services - ENGIE Cofely**

Sur le site ALTEO
Route de Biver
13120 Gardanne

Pour toute question technique et administrative:

Mr Emmanuel GALLO

Tel : 04 72 60 64 63

Email : emmanuel.gallo@engie.com

ENGIE Cofely Sud Est

59 Rue Denuzière

69285 Lyon cedex 02

1/1

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVÉ LE

10 AOÛT 2016

DIRECTION DES
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE
L'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

ENGIE
Cofely

DIV → N → PA

Préfecture des Bouches du Rhône
A l'attention de M. Le Préfet
DCLUPE BITRPM
Place Félix Baret
CS 8001

13 282 Marseille Cedex 06

Dossier suivi par M.ARGUIMBAU

LYON, le 03 août 2016

Lettre RAR n° 1A12096505987

N/Réf : TJ/BB-10080

Objet :

Demande d'autorisation d'exploiter pour l'installation de cogénération ENGIE Cofely déposé le 18 juin 2015, complétée le 21 octobre 2015.

Demande de reprise de la démarche de demande d'autorisation d'exploiter et programmation d'une nouvelle enquête publique.

Monsieur le Préfet,

Nous avons déposé le 18 juin 2015 un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une installation de cogénération ENGIE Cofely, située au sein de l'usine ALTEO à Gardanne. Ce dossier a été complété le 21 octobre 2015.

Nous avons notifié par lettre RAR du 22 avril 2016 d'une part la suspension de la démarche administrative liée à notre demande d'autorisation d'exploiter et d'autre part la demande d'annulation de l'enquête publique qui devait débiter le 2 mai 2016.

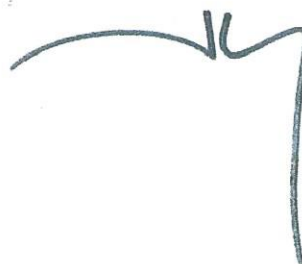
Or, notre client ALTEO souhaitant de nouveau que le projet se réalise, nous vous demandons de bien vouloir reprendre la démarche administrative d'autorisation d'exploiter, avec programmation d'une nouvelle enquête publique au plus tôt.

Pour information, le projet n'a pas évolué par rapport à celui décrit dans notre demande d'autorisation d'exploiter.

Nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Thomas Jung
Directeur Délégué ENGIE Cofely



Copie : Jean-Philippe PELOUX – DREAL PACA



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Préfecture
Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la protection des Milieux

Marseille le 27 avril 2016

Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU

Tél. : 04.84.35.42.68.

N°162- 2015 A

**AVIS CONCERNANT L'ANNULATION
DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
SUR LA DEMANDE FORMULEE
PAR LA SOCIETE ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely
A GARDANNE**

L'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES- ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne, ayant fait l'objet d'un retrait, par l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016, l'enquête publique correspondante devant se dérouler du lundi 9 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus, sur les communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil, Mimet, et Simiane-Collongue est annulée.

Le présent avis fera l'objet des mêmes mesures de publicité que celles réalisées pour l'avis d'ouverture d'enquête publique.

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Préfecture
Direction des Collectivités locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M ARGUIMBAU

Tél : 04.84.35.42.68

Marseille, le 18 novembre 2016

N° 2015-162-A

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 3 août 2016 vous m'avez demandé de reprendre la démarche administrative relative à votre projet d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne.

Dans ces conditions, et après avoir reçu l'avis favorable des services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, j'ai prescrit par arrêté ci-joint l'ouverture d'une enquête publique au sujet de la demande formulée par la société susmentionnée sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, (mairie siège de l'enquête), Meyreuil, Mimet, et Simiane-Collongue **du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 20 janvier 2017 inclus.**

A cet afin, je vous adresse, sous ce pli, copie de l'avis d'enquête du 18 novembre 2016 qui devra être afficher, avant le 3 décembre 2016 sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY



Monsieur le Directeur de la société
ENGIE ENERGIES SERVICES -
ENGIE Cofely
59 rue Denuzière
69285 Lyon Cedex

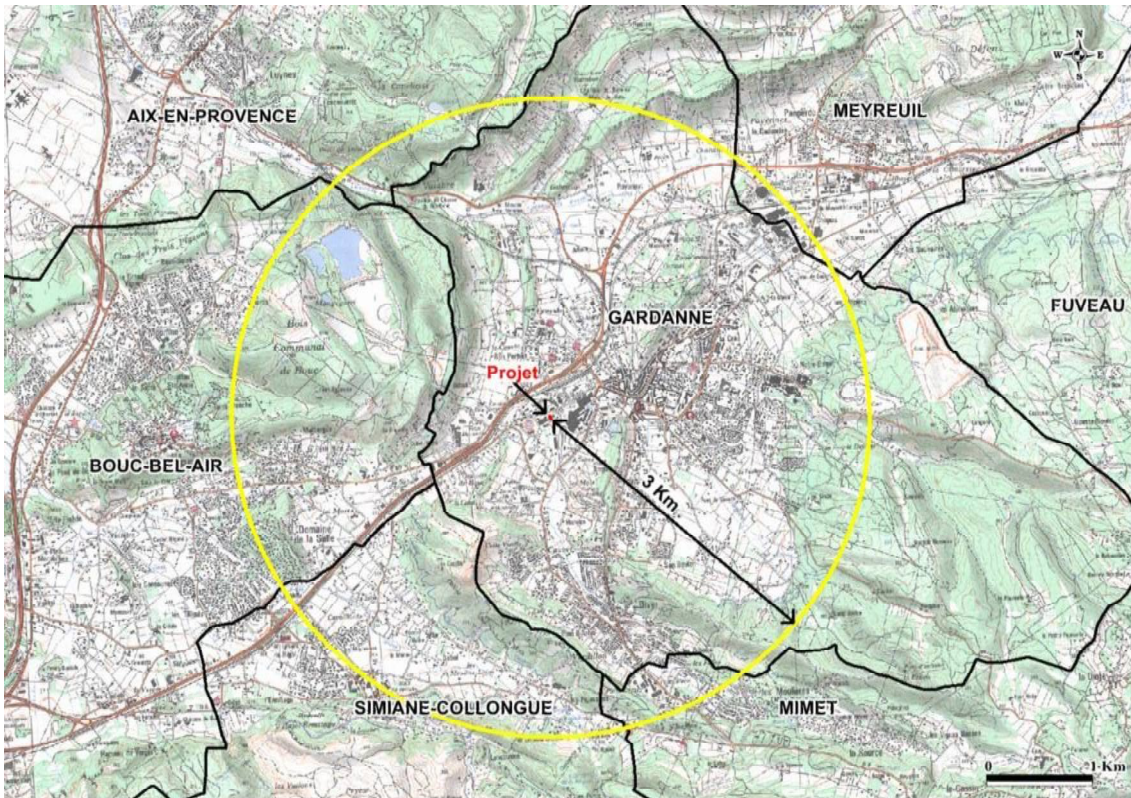


Figure 6 : Communes concernées par le rayon d'affichage



PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Marseille le

26 AVR. 2016

Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU

Tél. : 04.84.35.42.68

n°162--2015A

LE PREFET DE LA REGION
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE
à

Monsieur le Président du Tribunal
Administratif de Marseille
22 - 24, Rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6

OBJET : Installations classées soumises à autorisation -
Désignation de commissaires enquêteurs.
Société COFELY Services ENGIE Cofely
Installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne

REFER : Votre décision n° E16000020/13 en date du 11 mars 2016

Par décision du 11 mars 2016 vous avez désigné Monsieur Claude TAGLIASCO pour mener l'enquête publique relative à la demande de la société COFELY Services ENGIE Cofely en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne et qui devait se dérouler du lundi 9 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus en mairies d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil, Mimet et Simiane-Collongue.

Par la lettre en date du 22 avril 2016, la société ENGIE ENERGIES SERVICES-ENGIE Cofely demande de suspendre la démarche administrative relative à son projet susvisé et de procéder à l'annulation de l'enquête publique programmée du lundi 9 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus concernant ce dernier,

Dans ces conditions, vous trouverez, sous ce pli, copie de mon arrêté en date de ce jour portant retrait de l'arrêté du 31 mars 2016 relatif à l'organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société citée en objet.

La Secrétaire Générale Adjointe

Maxime AHERWEILLER





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU

Tél. : 04.84.35.42.68.

N°162- 2015 A

Marseille le,

26 AVR. 2016

**ARRETE portant retrait
de l'arrêté du 31 mars 2016 relatif à la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES
SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de
l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne .**

**LE PREFET DE LA REGION PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD,
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE,**

VU le Code de l'Environnement Livre V, Titre 1^{er}, Chapitre II, et notamment ses articles R.512-9 à R.512-39,

VU le Code de l'Environnement, Livre I, Titre II, Chapitre III, et notamment ses articles R.123-2 à R.123-21,

VU la demande en date du 18 juin 2015, par laquelle la société ENGIE ENERGIES SERVICES- ENGIE Cofely sollicite l'autorisation au titre de l'article R 512 -2 du code de l'environnement d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne,

VU le rapport du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 20 janvier 2016 relatif au caractère complet et régulier du dossier de la société ENGIE ENERGIES SERVICES- ENGIE Cofely,

VU la décision n° E16000020/13 du Président du Tribunal Administratif de Marseille en date du 11 mars 2016 désignant un commissaire enquêteur,

VU l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 18 mars 2016,

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES- ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne,

VU la lettre en date du 22 avril 2016, par laquelle la société ENGIE ENERGIES SERVICES- ENGIE Cofely demande de suspendre la démarche administrative relative à son projet susvisé et de procéder à l'annulation de l'enquête publique programmée du lundi 9 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus concernant ce dernier,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire à la demande de la société ENGIE ENERGIES SERVICES- ENGIE Cofely d'annuler l'enquête publique relative à sa demande susvisée ouverte par l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016.

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

ARTICLE 1er

L'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES-ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne, est retiré par le présent arrêté.

ARTICLE 2

Un avis annonçant le retrait de l'enquête publique sera affiché dans les communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil, Mimet, et Simiane-Collongue par les soins des maires concernés.

Ces formalités devront être attestées par un certificat de chaque maire concerné.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, publié dans "**La Provence**" et "**La Marseillaise**" (édition des Bouches-du-Rhône), dans les plus brefs délais.

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture, <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

ARTICLE 3

- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
 - Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence,
 - Le Maire d'Aix-en-Provence,
 - Le Maire de Bouc-Bel-Air,
 - Le Maire de Gardanne,
 - Le Maire de Meyreuil,
 - Le Maire de Mimet,
 - Le Maire de Simiane-Collongue,
 - La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
 - Le Commissaire Enquêteur,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille le,

26 AVR. 2016

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale Adjointe


Maxime AHRWEILLER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Préfecture

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la protection des Milieux

Marseille le 27 avril 2016

Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU
Tél. : 04.84.35.42.68.
N°162- 2015 A

**AVIS CONCERNANT L'ANNULATION
DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
SUR LA DEMANDE FORMULEE
PAR LA SOCIETE ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely
A GARDANNE**

L'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES- ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne, ayant fait l'objet d'un retrait, par l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016, l'enquête publique correspondante devant se dérouler du lundi 9 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus, sur les communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil, Mimet, et Simiane-Collongue est annulée.

Le présent avis fera l'objet des mêmes mesures de publicité que celles réalisées pour l'avis d'ouverture d'enquête publique.

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M ARGUIMBAU

Tél : 04.84.35.42.68

N°162- 2015 A

Marseille le

26 AVR. 2016

LE PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

à

Mesdames et Messieurs les Maires de

- Aix en Provence

Bouc-Bel Air

Gardanne

Meyreuil

Mimet

Simiane-Collongue

OBJET : Installations classées soumises à autorisation - Enquête publique
Société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely
Demande d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine
ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne

REFER Mon arrêté n°162-2015 du 31 mars 2016 relatif à l'organisation d'une enquête
publique concernant la demande formulée par la société citée en objet
Ma lettre du 31 mars 2016

P. J. : un arrêté portant retrait de l'enquête publique + un avis de retrait
de l'enquête publique

Je vous prie de trouver, sous ce pli, un exemplaire de mon arrêté en date de ce jour
portant retrait de l'arrêté du 31 mars 2016 relatif à l'organisation d'une enquête publique
programmée du lundi 9 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus, concernant la demande
formulée par la société citée en objet, accompagné d'un avis en date de ce jour relatif à ce
retrait.

Je vous serais obligé de bien vouloir afficher cet avis, **dès réception**, à la porte de
la mairie, et partout où l'attention publique sera suffisamment attirée.

La Secrétaire Générale Adjointe


Maxime AHRWEILLER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

**Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement**

**Bureau des Installations et Travaux réglementés
pour la Protection des Milieux**

n°162- 2015 A

Dossier suivi par : M ARGUIMBAU

Tél. : 04.84.35.42.68

Marseille le 27 avril 2016

Monsieur Claude TAGLIASCO

88 avenue de Mazargues

5 parc Saint-Giniez

13008 Marseille

Monsieur,

Par décision du 11 mars 2016 le Tribunal Administratif vous a désigné pour mener l'enquête publique relative à la demande de la société COFELY Services ENGIE Cofely en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne et qui devait se dérouler du lundi 9 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus en mairies d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil, Mimet et Simiane-Collongue.

Par la lettre en date du 22 avril 2016, la société ENGIE ENERGIES SERVICES-ENGIE Cofely demande de suspendre la démarche administrative relative à son projet susvisé et de procéder à l'annulation de l'enquête publique programmée du lundi 9 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus concernant ce dernier.

Dans ces conditions, vous trouverez sous ce pli, copie de mon arrêté en date du 26 avril 2016 portant retrait de l'arrêté du 31 mars 2016 relatif à l'organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société citée en objet.

Les modalités de publicité de ce retrait sont mentionnées à l'article 2 de mon arrêté du avril précité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux réglementés
pour la Protection des Milieux

n°162- 2015 A

Dossier suivi par : M ARGUIMBAU

Tél. : 04.84.35.42.68

Marseille le 18 novembre 2016

Monsieur Claude TAGLIASCO

88 avenue de Mazargues

5 parc Saint-Giniez

13008 Marseille

Monsieur,

Comme suite à votre désignation par le Président du Tribunal Administratif de Marseille, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté du 17 novembre 2016 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely sise au 59 rue Denuzière 69285 Lyon Cedex, en vue d'être autorisée à exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne., enquête qui se déroulera sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, (mairie siège de l'enquête), Meyreuil, Mimet, et Simiane-Collongue **du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 20 janvier 2017 inclus.**

Je vous précise les dispositions des articles R.123-13 et suivants du code de l'environnement.

Il appartient au commissaire enquêteur de coter et parapher les registres d'enquêtes déposés dans les six mairies susmentionnées, et d'être présent aux lieux, jours et heures énoncés dans l'arrêté, afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions orales et écrites du public.

Le commissaire enquêteur doit tenir les observations, propositions et contre-propositions qui lui seront adressées par correspondance à la mairie de Gardanne siège de l'enquête, à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur doit, après avoir clos et signé les registres d'enquête, rencontrer, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquer les observations écrites et orales du public, consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

A compter de la réponse du responsable du projet ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse, **soit sous un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête**, le commissaire enquêteur doit me faire parvenir d'une part l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en mairie de Gardanne, siège de l'enquête ainsi qu'un rapport comportant le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, (le ou les registres d'enquête et pièces annexées dans les six communes concernées) une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête, et le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

.../...

Le commissaire enquêteur doit me transmettre ses conclusions motivées dans un document séparé, en me précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet, et transmettre simultanément un exemplaire de son rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Par ailleurs, je vous rappelle que s' il l'estime utile, le commissaire enquêteur peut faire application des dispositions prévues au code de l'environnement, R.123-14 (communication de document), R.123-15 (visite des lieux), R.123-16 (audition de personnes), R.123-17 (réunion d'information et d'échange avec le public).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



POUR LE PREFET
Le chef de Bureau
Gilles BERTOTAN

PREFECTURE
 Direction des Collectivités Locales,
 de l'Utilité Publique et de l'Environnement
 Bureau des Installations et Travaux Réglementés
 pour la Protection des Milieux
 Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU
 Tél. : 04.84.35.42.68
 N°162-2015-A



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande formulée par la société **ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely** en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine **ALTEO Gardanne** sise route de Biver à Gardanne

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 17 novembre 2016, il sera procédé sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil, Mimet, et Simiane-Collongue, à une enquête publique au sujet de la demande susmentionnée formulée par la société **ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely** sise au 59 rue Denuzière 69285 Lyon Cedex, en vue d'être autorisée à exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine **ALTEO Gardanne** sise route de Biver à Gardanne,

Le projet consiste en la création d'une nouvelle ligne de cogénération par combustion de gaz naturel en lieu et place de la ligne n°1 afin de réutiliser l'ancienne chaudière de récupération. Il permet de répondre aux besoins de l'usine **ALTEO Gardanne** en termes de fourniture de vapeur et d'électricité. Ce dossier contient une étude d'impact. Le public peut consulter le résumé non technique du dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité Environnementale en date du 18 mars 2016, consultable à cette même adresse internet, et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône - Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06.

Sont désignés
 - en qualité de commissaire enquêteur titulaire Monsieur Claude TAGLIASCO- Ingénieur HSE- études et risques industriels,
 - en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Christian TORD Ingénieur divisionnaire industrie et mines.

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.
 Les pièces du dossier et le registre d'enquête unique établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, resteront déposés en mairies d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil, Mimet, et Simiane-Collongue pendant 33 jours du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 20 janvier 2017 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, et consigner directement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Ces observations, propositions et contre propositions pourront être également adressées, par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Gardanne siège de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public, au siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Le commissaire enquêteur, recevra personnellement les observations écrites et orales du public en mairies de :

COMMUNES	COMMUNES	COMMUNES	COMMUNES	COMMUNES	COMMUNES
Aix-en-Provence 12 rue Pierre et Marie Curie 13616 Aix en Provence	Bouc Bel Air Pôle Municipal de Sauvecanne sis, Impasse des Oliviers 13320 Bouc Bel Air	Gardanne Services Techniques Résidence St-Roch 1 Avenue de Nice 13120 Gardanne	Meyreuil Hôtel de Ville Allée des Platanes 13590 Meyreuil	Mimet Service urbanisme Place de l'Hôtel de Ville 13105 Mimet	Simiane-Collongue Hôtel de Ville Place du Sevigne 13109 Simiane-Collongue
Mardi 20 décembre 2016 de 13h30 à 16h30	Lundi 19 décembre 2016 de 14h à 17h	Lundi 19 décembre 2016 de 9h à 12h	Mardi 20 décembre 2016 de 9h à 12h	Mardi 10 janvier 2017 de 9h à 12h	Mardi 10 janvier 2017 de 14h à 17h
Lundi 16 janvier 2017 de 13h30 à 16h30	Mardi 3 janvier 2017 de 14h à 17h	Mardi 27 décembre 2016 de 14h à 17h	Lundi 16 janvier 2017 de 9h à 12h	Mardi 17 janvier 2017 de 14h à 17h	Mardi 17 janvier 2017 de 9h à 12h
	Vendredi 20 janvier 2017 de 9h à 12h	Mardi 3 janvier 2017 de 9h à 12h			
		Jeudi 12 janvier 2017 de 14h à 17h			
		Vendredi 20 janvier 2017 de 14h à 17h			

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies concernées ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 3 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

Le responsable du projet est Monsieur Emmanuel GALLO Directeur de projet Tél 04.72.60.64.00.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation, des modifications des conditions d'exploiter l'installation de cogénération est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'arrêté préfectoral, de refus ou d'autorisation, assortis des prescriptions en tant que décisions individuelles, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et notifié au demandeur.

LE NOËL DES SENIORS

La fin d'année a été particulièrement bien remplie à Gardanne (lire p14-15), qui n'oublie pas d'associer ses seniors à la fête. Ceux-ci ont été choyés avec la distribution de colis de Noël: 2344 distribués à Gardanne, à Biver et à la Maison de retraite, et autant de fois gras, chocolats, vin, compotées... De plus, le repas de Noël du Foyer troisième âge a réuni quelque 290 habitués des activités seniors pour un moment très convivial. Le Maire et les élus sont venus présenter les travaux du nouveau Foyer à la Maison du Peuple, suscitant des réactions enthousiastes. « Ça a été bien reçu, les seniors sont impatients de voir le résultat, » sourit Patricia, animatrice du CCAS. ●

Le 9 décembre dernier, élus locaux, responsables des services d'espaces verts et des sports de communes des environs étaient à Gardanne à l'invitation du Syndicat d'aménagement du Bassin de l'Arc (Saba). Au programme, échanges sur la nouvelle législation relative à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour les services publics en matière d'entretien des espaces verts, de la voirie et de la forêt, et présentation de la démarche "zéro phytos" entreprise par Gardanne dès 2012, ainsi que la visite des terrains de sport et du cimetière de la ville. Un domaine dans lequel Gardanne s'est très tôt engagée, et qui l'applique même déjà à des domaines qui pour l'heure ne sont pas concernés par la nouvelle loi. Les techniques spécifiques employées pour éviter l'usage de produits chimiques ont aussi été présentées lors de cette matinée d'échanges. ●

ENQUÊTES PUBLIQUES

Une enquête publique relative à la demande d'Engie énergies services / Engie Cofély en vue d'exploiter une installation de co-génération au sein de l'usine Alteo se tient jusqu'au 20 janvier. Le commissaire enquêteur recevra le 12 et le 20 janvier de 14h à 17h. Une autre enquête à la demande d'Uniper France relative au renouvellement de l'autorisation d'exploitation du terril de Bramefan à Fuveau et à l'instauration des servitudes d'utilité publique sur certaines parcelles à Fuveau se tient jusqu'au 20 janvier inclus. La commission d'enquête recevra le 20 janvier de 9h à 12h. Les rendez-vous ont lieu à la Direction des services techniques, bâtiment Saint-Roch, avenue de Nice.

